

Votre agent général : (350254)

NJA

23 RUE JULES FERRY

92400 COURBEVOIE

Tél. : 01 43 33 53 12 - Fax : 01 43 33 67 85

E-mail : courbevoie@agence.general.fr

N° Orias : 07027519

920001 / NOQUET FLORENT

Mme LANGLOIS Simone

LES FONCEAUX

18 RUE DE CHEVREUSE

78570 ANDRESY

Référence contrat : AP309589

Référence devis : 41613309

Recensement de vos besoins et exigences et solution proposée

Ce document reprend vos besoins et exigences et la solution d'assurances que nous vous proposons.

Document établi à la demande de :

Mme LANGLOIS Simone

LES FONCEAUX

18 RUE DE CHEVREUSE

78570 ANDRESY

Vous souhaitez que le contrat prenne effet le 10 septembre 2015.

Vous nous avez déclaré les éléments suivants concernant le risque à garantir.

Description du risque à garantir

Adresse du risque à assurer :

18 RUE DE CHEVREUSE

LES FONCEAUX

78570 ANDRESY

Vous déclarez que :

L'assuré est co-proprétaire occupant d'un appartement à usage d'habitation comprenant 3 pièces principales, qui constitue sa résidence principale d'habitation.

L'appartement est situé au premier étage.

Les locaux à assurer comportent :

- des dépendances non attenantes situées à l'adresse du risque et représentant une surface totale de 12 m²

Les locaux à assurer ne comportent pas :

- de véranda
- de dépendances attenantes au risque

Les locaux à usage d'habitation :

- ne contiennent aucun insert ou poêle ou cheminée à foyer fermé
- ne contiennent aucune cheminée à foyer ouvert utilisée

Les locaux à assurer ne contiennent aucun stock de fourrage.

PROTECTION - PREVENTION

Les locaux à assurer sont équipés des moyens de protection et de prévention prévus au niveau B1 et décrits dans les Dispositions Générales.

Les garanties que nous vous proposons et que vous souhaitez souscrire

Garantie dommages aux biens	Montants maximum de garantie proposés
Incendie et événements assimilés	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 49332,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 9866,00 EUR
Evénements climatiques - Gel	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 49332,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 9866,00 EUR
Catastrophes naturelles	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 49332,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 9866,00 EUR
Catastrophes technologiques	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 49332,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 9866,00 EUR
Attentats et actes de terrorisme	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 49332,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 9866,00 EUR
Dégâts des eaux	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 25000,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 9866,00 EUR
Séjour - Voyage	Mentionné aux dispositions générales
Vol vandalisme : Détériorations immobilières	sans limitation de somme
Vol vandalisme : Dommages mobiliers	Mobilier : 25000,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 9866,00 EUR
Bris des glaces	sans limitation de somme
Dommages aux appareils électriques	Mentionné aux dispositions générales

Garanties responsabilités	Montants maximum de garantie proposés
Responsabilité civile occupant	Montant réel des dommages
Responsabilité civile Vie Privée	7 650 000 euros non indexés tous préjudices garantis confondus

Assistance	Garantie proposée
Assistance	Mentionné aux dispositions générales

Protection juridique	Garantie proposée
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Mentionné aux dispositions générales

Les garanties que nous vous proposons et que vous ne souhaitez pas souscrire après en avoir pris connaissance
Bris des glaces étendu
Contenu du congélateur
Valeur de remplacement à neuf
Vol sur la personne
Assistance confort
Protection juridique habitation

**Franchise générale
(hors franchises réglementaires et franchises spécifiques mentionnées aux Dispositions Générales)**

Vous avez opté pour une franchise générale de 0,00 euros.

* : la valeur de l'indice étant fixée à 931,70 au 24 septembre 2015.

Commentaires sur les écarts entre notre proposition et les besoins exprimés

Les informations à caractère personnel recueillies par votre Agent Général sont nécessaires pour des besoins de gestion de la relation client, d'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des services et des garanties fournis, de conseils dans le cadre de la vente de produits d'assurance, de gestion de la preuve, de prospection (sous réserve du respect de votre droit d'opposition ou de l'obtention de votre accord à la prospection conformément aux exigences légales).

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de votre Agent Général Generali dont les coordonnées figurent en 1ère page du document.

Vous certifiez :

- avoir pris connaissance et avoir accepté expressément les écarts éventuels entre les garanties proposées et les besoins exprimés qui sont retranscrits fidèlement par ce document.
- être informé que les garanties sont assorties d'exclusions, de plafonds d'indemnisation et de franchises, précisés dans les dispositions générales et particulières du contrat.

Fait le 24 septembre 2015 en 2 exemplaires.

Signature du client

Visa de l'Agent